Groupe de travail Loire-Bretagne
Plantes envahissantes

Compte Rendu de la Réunion du mardi 7 avril 2009
à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, salle Sioule
Orléans – La Source, de 10h00 à 16h30

Ordre du jour/Sommaire

1. Validation du compte-rendu du 17/11/2008 ;
2. Information sur les outils du groupe de bassin récemment terminés :
   - fiche de suivi des stations, fiche de suivi de chantier, liste d'espèces
   - plaquette 2008 (information sur le plan de diffusion)
3. Point sur les différentes démarches 2009 des groupes de travail régionaux :
   - **Pays de la Loire et Bretagne ;**
   - **Poitou-Charentes** ;
   - **Centre** ;
   - **Auvergne ;**
   - **Limousin ;**
   - **Loire ;**
   - **Bourgogne.**
4. Le groupe de travail sur les invasions biologiques ONEMA / CEMAGREF (présentation par E. Mazaubert – Cemagref)
5. Guide de gestion et fiches de reconnaissance des espèces : contenu et modalités de mise en œuvre (échanges sur la base de la note technique transmise au groupe)
6. Points divers.

Participants:

L. Anras (Forum des Marais Atlantiques), O. Bardet (CBN BP antenne Bourgogne), A. Bayle (AELB Nantes, *remplace N. Lerat*), C. Bertrand (CR Centre), P. Dannels (FCEN), S. Gressette (CPNRC), J. Haury (INRA-Agrocampus Ouest), A-C Jean (EPTB Vienne), B. Jéhannet (FCEN), E. Lambert (CEREA de l'Ouest - Angers), J. Levrat (FCEN), L. Maman (AELB), S. Martinant (CEPA), E. Mazaubert (Cemagref Bordeaux), N. Pêcheux (CR Poitou-Charentes), G. Ricou (Fd Pêche 37) ; P. Rifflart (CBNBP- MNHN) ; A. Vanden-Eede (FCEN).

Excusés :

P. Antonetti (CBN MC), M. Courcelaud (AELB Le Mans), J. Cordier (CBNBP- MNHN), G. Delaunay (PNR Loire-Anjou-Touraine), A. Dutartre (CEMAGREF Bordeaux), P. Lacroix (CBN Brest), S. Loriot (EPTB Vienne), R. Matrat (DIREN Pays de Loire), M-J. Menozzi (BE), B. Ruaux (Univ. Tours).

1. Compte rendu de la réunion de 2 avril 2008 :

Quelques compléments-corrections à apporter (intégré dans la dernière version transmise au groupe le 10/04/09 puis compte rendu validé par les membres du groupe.

2. Information sur les outils du groupe de bassin récemment terminés :

- *Fiche de suivi des stations et fiche de suivi de chantier, liste d'espèces*

Ces 3 outils sont finalisés, grâce aux contributions de l'ensemble du groupe bassin. Ils sont en ligne dans la rubrique « téléchargement ». Les groupes de travail émergeants sont invités à privilégier l'utilisation de ces protocoles plutôt que d'en produire de nouveaux. Les membres du groupe de travail attirent l'attention sur la nécessité d'harmoniser le recueil d'information.

Ces outils ont été transmis au groupe de travail ONEMA/ Cemagref sur les espèces invasives, afin qu'ils en tiennent compte dans l'éventuelle conception d'outils au niveau national, et afin qu'ils puissent le mutualiser.

- *Plaquette 2008*

La plaquette 2008 est achevée et téléchargeable sur le site du réseau. Elle a été éditée à 700 exemplaires : les groupes régionaux ont eu des difficultés à identifier les quantités nécessaires en région. Il leur est demandé de tenir informée la coordination de la façon dont ils diffuseront cette plaquette (listing de diffusion) pour aider à mieux évaluer les besoins lors dune nouvelle édition d'une autre plaquette.

Avant une diffusion en région, L. Maman de l'AELB souhaite que la plaquette soit adressée par voie postale accompagnée d'un courrier cosigné AELB et FCEN aux principaux partenaires. L'AELB et la FCEN vont établir un plan de diffusion orienté bassin et techniciens de rivières. Ensuite les groupes régionaux affineront la diffusion au niveau local.

- *Site Internet*

Le site web du groupe travail est désormais www.centrederessources-loirenature.com, rubrique plantes invasives. Les membres du groupe sont invités vérifier que leurs comptes-rendus des réunions régionales et les documents qu'ils souhaitent valoriser par le biais du site sont en ligne, et à transmettre les éléments qui feraient défaut.

Pour compléter l'information du site, la base documentaire du centre de ressources www.basedocumentaire-loirenature.com:81 propose une pré-requête sur les plantes invasives avec près de 60 rapports et ouvrages téléchargeables ou disponibles à la FCEN.

L'agence de l'eau crée un site internet sur la PF3E. Il faudra y créer un lien vers l'espace de travail du réseau Invasives.

3. Bilan d'activités par régions :

Pays de la Loire (Roland Matrat- DIREN)

Les actions du Comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes s'articulent autour de différents thèmes regroupés au sein de trois commissions de travail. L'animation générale du comité est assurée par la DIREN Pays de la Loire. Le détail des actions est présenté en annexe ; ci-dessous quelques points ayant été discutés plus particulièrement.

Important travail de *cartographie* : migration des informations autrefois sou Arc gis sur les outils développés par les Diren : CARMEN (outil également utilisé par la FCEN, cf. site web du centre de ressources). Cet outil permet d'importer des couches d'information SIG et de créer des cartographies dynamiques. A noter que la même information apparaît à la fois au 5 000ème et au 100 000ème ; il semble nécessaire d'améliorer la représentation à petite échelle.

Il semble également important de dissocier les cartes destinées à communiquer de celle destinées à analyser des situations, pour un usage interne. La fédération de pêche 44 effectue une réflexion dans ce sens.

Guide technique : actualisation des fiches « écologie des espèces » en cours de finalisation. Les anciennes informations proposées sur les renouées exotiques étaient en grande partie fausse et les nouvelles connaissances ont permis d'actualiser amplement les informations sur ce groupe d'espèces.

La *bibliographie* réalisée par E. Lambert est terminée, elle a été transmise à Roland Matrat (la DIREN Pays de la Loire est maître d'ouvrage). Il serait utile de lui attribuer un numéro ISSN et de la publier en version papier pour lui conférer un caractère d'ouvrage, seule version valorisable pour la recherche. Un financement pourrait être recherché auprès de l'ATEN ou auprès de l'AELB pour une édition papier.

Etant donné son volume (plus de 80pages), il est proposé de rendre cette bibliographie téléchargeable en dehors du guide technique qui sera édité à l'échelle du bassin :

- sur le site de la DIREN Pays de la Loire (déjà en ligne)
- sur le site du Centre de ressources après accord de R. Matrat

Les membres du groupe de travail sont invités à transmettre la bibliographie et les références nouvelles dont ils disposent à E. Lambert pour que l'actualisation de ce document puisse être faite en continu, en particulier sur les espèces peu renseignées.

Communication :

- la problématique des invasions biologiques ne passe pas dans le milieu horticole et un effort de communication vers cette cible est nécessaire (des contacts ont été réalisés dans ce sens en Auvergne, cf. S. Martinant).
- un travail avec le CSRPN mériterait d'être engagé en 2009
- projet de plaquette sur les espèces terrestres

La *réglementation* sur les phytocides a évolué (cf. L. Anras, circulaire sur les phytocides en milieu aquatique). Les stocks peuvent être utilisés jusque fin sept. 09. *Un document transmis par R. Matrat en avril 2009 est proposé en annexe, il fournit des éléments de lecture sur cette évolution de la réglementation.*

Bretagne (Jacques Haury – INRA – Agrocampus Ouest)

La Région (et la DIREN) commandent un ouvrage sur les plantes et vertébrés invasifs sur le territoire de la Bretagne

Formation : l'IRPA (Institut Régional du Patrimoine de Bretagne) s'est intéressé au sujet en septembre 2008 pour améliorer la reconnaissance des espèces, en lien avec le CBN de Brest.

Sur les Côtes d'Armor : importantes avancées sur la biologie des renouées : nouvelles expérimentations et travail avec le réseau des techniciens de rivière ainsi que les services techniques des routes. Une liste départementale a été dressée.

Morbihan : reprise de travaux antérieur et relance des actions grâce à l'arrivée d'une stagiaire.

Ile et Vilaine : poursuite des actions de télédétection de jussie sur les marais de Vilaine, (et de Val de Loire) en lien avec l'OSUS pour les vols aériens.

A signaler **2 espèces émergentes** en Bretagne sur lesquelles sont effectuées des études : **les renouées à plusieurs épis et la renouée d'Aubert** ; 70 à 80% de viabilité des graines. Les modes de gestion vont devoir évoluer.

Une étudiante de N. Machon (Museum National d'Histoire Naturelle) a soutenu sa thèse sur les renouées (biologie des populations *in situ*).

Poitou-Charentes (Nathalie Pêcheux – Conseil régional ; Loïc Anras- FMA)

Objectif ambitieux de faire fonctionner l'observatoire des espèces envahissantes (ORENVA) en 2009 qui sera une année de test du dispositif avec les acteurs.

- *Organisation des acteurs :*

La charte de l'observatoire est établie et validée le 1/12/08, lors du comité de pilotage. La liste de coordinateur (structures) est établie par bassin versant.

Le 20/02, la réunion à destination des techniciens et des coordinateurs a permis de les former aux outils de l'observatoire (fiches de suivi et charte)

- *Outils :*

Fiches de terrain finalisées : état des lieux + chantier. L'ORENVA a souhaité trouver un compromis sur l'information mobilisable. Ses fiches sont basées sur l'outil de référencement cartographie du réseau hydrologique. Cette base de données contient une information importante qui minimise le besoin de renseignement à faire figurer sur les fiches. Au final, l'information recueillie par le biais des fiches de l'ORENVA semble en grande partie compatible avec l'information recueillie par les fiches du groupe bassin. Il sera tout même nécessaire d'établir un champ des correspondances des termes employés sur les fiches bassin et les fiches régionales.

Il est prévu de spatialise l'information recueillie et de retourner l'information aux acteurs de terrain. L'ORENVA vise davantage un outil d'aide à la gestion qu'un outil d'aide à la reconnaissance des espèces.

Une *interface web* est en cours de développement pour saisir les données (cf. Léna Rabin, FMA). Les membres du groupe bassin soulignent qu'u**n lien devra être fait avec le niveau de bassin.**

L'ORE Poitou-Charentes fournit une assistance technique pour développer une base de données régionale et rechercher des outils de transfert de données de bases à bases.

- *Formation*

Formation à l'observation seront dispensées au printemps 2009

- *Perspectives :*
- travail sur l'interprétation des données
- segmentation de la BD Carthage
- utilisation de PDA sur le terrain
- estimation du coût de la coordination (ORENVA)

Centre **(Patricia Rifflard – CBNBP ; Serge Gressette – CPNRC ; Grégoire Ricou – Fédération de pêche 37)**

- *CREN :*

S. Gressette est arrivé sur son poste au 1/01/09 (il était auparavant sur d'autres missions).

Le financement du groupe régional sera bientôt finalisé. La dynamisation du groupe régional prendra forme à partie de septembre, après avoir rencontré les acteurs départementaux.

- *CBN BP antenne Centre :*

La liste des espèces envahissantes régionale est validée et finalisée. Le CSRPN la validera très prochainement.

Le CBN prévoit quelques jours de terrain pour préciser des fronts de colonisation et prévoit de vérifier les stations d'espèces émergentes.

- *Indre et Loire, Fédération de pêche 37 :*

La Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisible (FDGDON 37) forme des agents pour faire remonter des informations de terrain. Elle ne bénéficie pas de financements PLGN celui-ci ne finance que les animations régionales). G. Ricou souligne l'intérêt de la démarche et les informations intéressantes qui remontent de ce réseau.

- *CBN BP, antenne de Bourgogne (Olivier Bardet)*

L'antenne de Bourgogne participe au groupe de travail pour la première fois. Les départements inclus sur le bassin sont la Nièvre et la Saône et Loire. Le WWF Nièvre et le CSNB ont assisté ponctuellement aux réunions du groupe bassin depuis 1,5 an. O. Bardet souligne l'intérêt du dispositif pour la Bourgogne même si pour le moment, aucune action d'animation régionale n'est enclenchée, faute de coordinateur régional.

La thématique est marginale pour les financeurs qui ne formulent pas de demande d'actions sur ce sujet. Pourtant, des informations existent et pourraient être davantage mobilisée dans la région :

- BDD du CBN
- inventaire complet au niveau communal
- un atlas va paraître à l'automne à partir de ces informations, avec une partie dédiée aux espèces invasives : 36 espèces à des degrés d'invasion divers

Ce travail constituera un état des lieux, avec des commentaires détaillés.

En parallèle, il existe des besoins spécifiques, mais qui ne bénéficient pas de financements dédiés.
O. Bardet identifie des attentes ponctuelles :

- communauté de communes de Nevers
- WWF antenne de la Nièvre
- Monde agricole : l'INRA de Dijon a commencé des études sur ce sujet
- Le Cemagref mène des études ponctuelles près de Dijon (sur le Cabomba dans le canal de Bourgogne)

Auvergne (Sylvie Martinant – Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne)

Le bulletin régional dédié aux espèces invasives est intégré au document de la fédération de pêche 63 édité à 40 000 exemplaires. Le CEPA va essayer de développer cette approche avec les autres fédérations de pêche également.

La première réunion régionale a eu lieu le 25/02/09, avec environ 30 participants. Le groupe régional ne s'était pas réunit depuis 3-4 ans. Les outils bassin ont été présentés. Les participants ont exposé leurs attentes qui sont nombreuses et hétérogènes. Globalement, ils souhaitent surtout la mise en place d'actions et l'identification d'une stratégie d'intervention.

Le CBN MC fait une étude sur les principales espèces identifiées/cartographiées en 2007. Même si l'information n'est pas exhaustive, elle fournira un support pour l'information et la mobilisation de données nouvelles.

En cours :

- actualisation de la liste des observateurs et des acteurs régionaux
- une première version de la liste d'espèces pour fin avril
- réalisation d'une enquête pour : identifier les personnes ressources en région, recueillir les documents déjà réalisés, recueillir les expériences de gestion. Cette enquête se fera en 2 temps : une enquête sommaire qui sera suivie de contacts pour préciser les informations.

Le groupe régional envisage de s'appuyer sur le réseau « haie » pour démultiplier l'information.

Bassin de la Vienne (Anne-Charlotte JEAN - EPTB Vienne)

Lors de la réunion en Limousin du 2/02/2009, l'EPTB Vienne, le CREN Limousin et le CBN MC ont défini leurs rôles respectifs dans un groupe régional : l'EPTB assurera l'animation et la coordination sur le bassin de la Vienne (bassin situé sur Limousin, Poitou-Charentes et Centre). Le CREN Limousin fournira le conseil technique en termes de gestion et intervention. Le CBN MC, intégrateur de données, fournira la connaissance et pourra dispenser des formations en région Limousin.

L'EPTB Vienne a pris connaissance de l'action de l'ORENVA et prévoit une rencontre préalable avant de s'investir dans ce dispositif. Le problème de la méthode de recueil de données hétérogène peut constituer un frein. En région Limousin, le recueil de données se fera par le biais des fiches bassin, préconisées par le groupe bassin.

La Plateforme internet de saisie des données de l'ORENVA est limitée à la région Poitou-Charente, elle ne peut donc pas être utilisée sur l'ensemble du bassin. Un lien avec les autres bases de données utilisées sur le territoire (CBN) pourra éventuellement être mis en place.

En effet l'EPTB Vienne souhaite harmoniser les démarches et faciliter l'utilisation de champs et de référentiels communes afin d'avoir une vision globale de la problématique espèces envahissantes sur le bassin

Loire **(Eric Gentil – CPIE des Monts du Pilat)**

Poursuite de la thèse sur les renouées asiatiques sous la direction de G Bornette (Université Lyon 1).

4. *Le groupe de travail sur les invasions biologiques ONEMA / CEMAGREF (présentation par E. Mazaubert – Cemagref), la feuille de route émanant du MEEDAT, groupe de travail sur la stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)*

Cf. présentation en annexe

Travail orienté essentiellement sur les espèces végétales, davantage que sur les espèces animales, dans l'optique de mettre en cohérence les actions de gestion.

Une liste d'espèces sera transmise au groupe Loire-Bretagne pour avis. Le groupe sera aussi sollicité sur la répartition des espèces.

Le MEDDAT a transmis aux Diren une feuille de route dans laquelle il leur demande d'effectuer de la sensibilisation aux invasions biologiques.

Stratégie européenne. Il s'agit de conforter la position française et de relayer la position européenne sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). L'objectif est de proposer un dispositif réglementaire, dans le cadre des échanges commerciaux normaux. Un projet de décret sur une trentaine d'espèces va paraître. J. Haury explique que cette proposition de décret soulève la question de la législation sur la concurrence, les échanges intracommunautaires ne pouvant être interdits. Il est finalement difficile de jouer sur l'espace réglementaire, excepté en intervenant sur le niveau local.

Il semble alors plus adapté de jouer sur la veille sanitaire vétérinaire et pour les cultures, ou d'étendre la réglementation aux espaces naturels, ou encore de bâtir une réglementation complètement nouvelle.

L'Agence européenne devra trancher prochainement sur la position adoptée.

Le Ministère de la Santé est proactif sur la question des invasions biologiques ayant un impact sur la santé publique et souhaite des textes sur les espèces non domestiques. En revanche, l'Agence européenne n'y est pas favorable en raison du coût que cela peut représenter

Il y a un alinéa sur la subsidiarité contre lequel les scientifiques ont réagi. Il s'agissait en fait de donner un blanc-seing aux politiques locaux, ce qui allait à l'encontre de la gravité des problèmes et des processus écologiques en jeu.

J. Haury explique que botanistes et zoologistes ont des approches différentes en termes de listes d'espèces :

- zoologistes : listes d'espèces autorisées
- botanistes : listes noires

Ceci implique la réalisation de listes minimales.

J. Haury souligne que les politiques se saisissent aujourd'hui du sujet des invasions biologiques, au-delà même des programmes européens. Cela constitue une réelle évolution.

Les membres du groupe de travail se posent la question du risque de doublons entre les fiches mise en place par l'ONEMA et les bases de données existantes. E. Mazaubert relayera la question à N. Poulet.

5. *Guide de gestion et fiches de reconnaissance des espèces : contenu et modalités de mise en œuvre (échanges sur la base de la note technique transmise au groupe)*

Les membres du groupe de travail ont peu de remarques de fond sur la note technique.

Le plan de financement PLGN n'est pas complètement bouclé. Il n'est pas possible de cumuler des financements Agence de l'eau avec d'autres organismes de l'Etat (Diren, Onema). Le financement

envisagé est AELB + Feder + un troisième partenaire à identifier. G. Ricou évoque la piste de la fédération nationale des pêcheurs. La FCEN travaillera dans ce sens.

6. Points divers :

- *Séminaire zones humides :* les 9-10-11-juin 2009, renseignements auprès de B. Jéhannet à la FCEN et sur le site du Centre de ressources.

La prochaine réunion sera organisée en novembre 2009

ANNEXES

- Suivi des actions du Comité Pays de la Loire
- Possibilités résiduelles d'usage des phytosanitaires en milieux humides et aquatiques
- Présentation du Groupe de travail ONEMA – CEMAGREF

Tableau de suivi des actions 2008 et première approche 2009

Description de l'action 2008 : les actions réalisées ou bien engagées apparaissent en gras.

Intitulé du thème	Description de l'action 2008	Responsable	Avancement/Calendrier
Suivi des opérations de gestion	**1 – Etablir le bilan des chantiers 2007** 2 – Analyser les coûts des chantiers	Roland Matrat	Synthèse à réaliser **1er trimestre 2009** (fiches Vendée transmises le 15/12/2008) A noter le travail réalisé par A. Lalhou en 2008 pour la Fédération des CREN.
Suivi cartographique de présence des espèces envahissantes	**1 – Finaliser un outil de saisie et une base de données pour les têtes de réseau** **2 – Réaliser des cartes « de communication » par département (objectif de mise à disposition sur Internet)** **3 – « Harmoniser » les chartes graphiques (si nécessaire)** 4 –En lien avec le niveau « bassin Loire Bretagne » définir « les champs minima » nécessaires dans une fiche de suivi de présence d'espèces envahissantes : cette définition sera ensuite communiquée aux têtes de réseau. **5 – Réalisation de la cartographie régionale de présence 2007** 6 – Réalisation des cartographies départementales Sarthe et Mayenne 7 – Réalisation des cartographies départementales Vendée et Maine et Loire **8 – Réalisation de la cartographie départementale de Loire Atlantique**	Roland Matrat B. Gérard (appui technique) Roland Matrat B. Gérard (appui technique) Roland Matrat B. Gérard (appui technique) Roland Matrat B. Gérard (+ L. Anras) A.C. Simon A.C. Simon D. Bouron ; N. Châtard (49) B. Gérard	Réalisation engagée en novembre et décembre et **livraison prévue au printemps 2009.** Carte réalisée (sur 2007) en Loire Atlantique par la Fédération de pêche Pour en étudier la mise en œuvre sur d'autres départements, une réunion technique sera organisée avec les têtes de réseau et chargés SIG (**à prévoir en 2009)** Prévoir une rencontre avec la Fédération des CREN (animatrice du groupe bassin) et le Forum des Marais (lien avec Poitou Charentes) : l'objectif est de définir **des champs minima pour la saison 2009** (à noter que la Sarthe a déjà décidé suite à la réunion du 16 juin 2008, d'apporter quelques modifications à la fiche. Par ailleurs la démarche (outil de saisie) devra être prise en compte Achevée – mise sur le site DIREN **2009 : réaliser la cartographie 2008.** **Première version réalisée ; à corriger et finaliser 1er trimestre 2009.** **Vérifier ce qui a été réalisé dans ces départements** Une carte détaillée de présence a été réalisée (et transmise aux gestionnaires) ainsi qu'une carte de communication : à

	9 – Cartographie d'autres espèces (hydrocotyle, ambroisie…)		voir l'intérêt et la pertinence de la mise sur Internet (voir points 2 et 3). A revoir l'opportunité et la faisabilité **en 2009**
Actualisation du guide	**1 – Actualisation des parties « recommandations de gestion », « réglementation « (en particulier phytosanitaires, déchets)**	Roland Matrat	**A engager en 2009** par une réunion du groupe constitué ad hoc (N. Pipet, J.P Damien (PNR B), L. Thibaut (Fédération 44) N. Châtard (Fédération 49), A. Dutartre (Cemagref), J. Haury (Agrocampus)) – Prévision réunion avril à confirmer (à noter que cette actualisation sera la première étape d'une transformation du guide en un outil « bassin ».
	2 – Actualisation de la partie « écologie des espèces »	J. Haury, A. Dutartre	Actualisation réalisée (relecture finale en cours par JH). **Prévision d'intégration dans le guide 1er trimestre 2009.**
	3 – Ajout de fiches complémentaires d'espèces (hydrocotyle, Ambroisie)	P. Lacroix G. Guedon (+ Roland Matrat pour mise en forme et intégration dans le guide)	Fiches rédigées (relecture finale en cours par JH). **Prévision d'intégration dans le guide 1er trimestre 2009.**
	4 – Etablir une liste bibliographique des connaissances sur les plantes envahissantes	E. Lambert	Liste terminée **Prévision d'intégration dans le guide 1er trimestre 2009.** Prévoir son actualisation régulière.
	5 – Rédiger une fiche de synthèse sur le compostage	J. Haury	Réalisée et en ligne.
	6 – Rédiger une fiche sur la méthanisation	J. Haury	**2009**
	7- Rédiger une fiche sur la valorisation agricole des déchets	N. Pipet (IIBSN)	**2009**
Suivis techniques et scientifiques	**1 – Réaliser un rapport bilan des essais phytosanitaires sur jussie en milieux exondés (Brière) (opération achevée en 2006- synthèse réalisée en stage 2008 par A. Fumoux)**	J.P. Damien J. Haury M. Pétillat	Rapport réalisé (a noter qu'une fiche de synthèse est déjà disponible : diffusée à l'occasion des réunions des 10 et 11 juin)
	2 – Mettre en place une thèse sur les formes terrestres de la jussie	J. Haury ; G. Guedon (+ Roland Matrat sur aspects financements) ; (+ lien avec le niveau bassin)	Réunion avec Conseils généraux (44, 85), Région, Agence de l'eau pour les cofinancements : 8 janvier 2009. **La mise en œuvre de la thèse est repoussée (contexte peu favorable) et sera précédée en 2009 par un stage**

			marais de l'Erdre.
	3 – Encadrement de deux stages réalisés en 2007 au Parc de Brière Etudes d'espèces exotiques envahissantes émergeantes sur un espace naturel remarquable : les marais du Brivet (44) - Approche géographique d'une espèce exotique envahissante. Cas de la Jussie, « Ludwigia uruguayensis sous espèce grandiflora » en Brière)	J.P Damien J. Haury	La fiche de synthèse est déjà disponible : diffusée à l'occasion des réunions des 10 et 11 juin) Les fiches de synthèse de chaque stage sont disponibles.
	4 – Complexes d'espèces invasives : cas d'égérie densa /jussie sur le Don)	J. Haury D. Forestier	Réalisé : (fiche de synthèse diffusée lors des réunions des 10 et 11 juin) (rapport final transmis à la DIREN) **Projet 2009** : collaboration avec le PRN Brière (Stage sur le complexe écrevisses de Louisiane/jussie).
	5 – Suivi sur les marais de Mazerolles (Erdre 44) – problématique jussie terrestre.		Réalisé : en attente rapport d'expérimentation.(**voir point 2 pour 2009**).
	6. Collaboration avec le Syndicat du marais poitevin (bassin Vendée - 85) sur la problématique jussie en berges	J.L. Maisonneuve ; J. Haury E. Lambert; G. Guedon	**Rencontre prévue le 8 avril 2009.**
Réseau d'expertise	**Poursuite de la sollicitation ponctuelle du réseau**	Roland Matrat et réseau d'experts (J. Haury M. Pétillat P. Lacroix A. Dutartre N. Lerat J.P. Damien	Première synthèse réalisée et présentée le 3 décembre (à noter que certaines sollicitations conduisent à des suivis scientifiques : cf. Mazerolles)
Actions de communication	1 – Etablir un bilan des initiatives au niveau national	L. Anras (en lien avec le groupe bassin animé par A. Vanden Eede (Fédération des CREN)	**Réalisé pour partie (voir document joint au compte-rendu de la séance plénière du 3 décembre 2008)**
	2 – Etablir les contacts avec Commune de Sète (expérience sur horticulture (aspect paysager) et CB de Porquerolles.	L. Anras (en lien avec le groupe bassin animé par A. Vanden Eede (Fédération des CREN))	A revoir en **2009** ?
	3 – Etablir contacts avec professionnels de l'horticulture - Contacts avec l'INH Angers	J. Haury	En cours.

	- contact/enquête (évaluation en Vendée)	D. Bouron	Etat des lieux réalisé.
	4– Communiqué de presse : actualiser et compléter	**L Anras**	Sur la base du texte existant (site Internet) **à réaliser une actualisation en 2009.** Avoir s'il convient de faire insérer ce texte dans la presse.
	5 – Site web portail	**L. Anras** (commission 3)	La mise en place de ce site portail est abandonnée pour l'instant (existence du site DIREN et du site mis en place par la fédération des CREN). **A revoir en 2009 en lien avec le Conseil régional.**
	6 – Associer le CSRPN Pays de la Loire (exemple de la motion prise en Basse Normandie)	Roland Matrat	**Pas financée en 2008, mais la pertinence doit en être discutée en 2009**
	7 – Réalisation d'une plaquette régionale « espèces terrestres »	Roland Matrat	Réalisé
	8 – Interventions lors de manifestations, formations etc. …		
	- formation agents Natura 2000 (Juillet 08 – DIREN Bretagne)	Roland Matrat	Réalisé
	- formation Fédération de Pêche 49 – Brissac Quincé)	Roland Matrat	Réalisé
	- information Région Bretagne (CR Bretagne 22/09)	Roland Matrat	Réalisé
	- formation IRPA (Rennes, 20 novembre)	Roland Matrat	
	- Sollicitation de la DIREN Basse Normandie pour participer à un colloque le 30 avril 2009		
	- Journée régionale sur les renouées le 28 avril 2009 à Brissac Quincé (49)	Nicolas Chatard, Roland Matrat, Jacques Haury, Conseil général 53 et Institution Sèvre niortaise	

Réglementation	**Suivi de la publication de listes d'espèces interdites à la vente**	Roland Matrat	Veille permanente (à noter : RAS depuis l'arrêté interdisant la commercialisation de la jussie)
Formation	**1 – Préparation de modules de formation technique (en lien avec les CNFPT et l'IRPA Bretagne)** 2 – Préparation de journées d'information à destination des élus	L. Anras J. Haury (commission 3 et 1)	Chaque département devra faire remonter pour **mars 2009** ses besoins en matière de formation. ***A revoir en 2009 pour 2010.***
Inter commissions	1 – Proposition d'une stratégie par le comité des Pays de la Loire 2 – Financement des structures d'animation du comité 3 – Mettre en place un réseau d'alerte et de suivi (dans le cadre de la mission confiée au Conservatoire botanique de Brest par la Région)	Roland Matrat Roland Matrat	Action réalisée : le document est mis en ligne. Actuellement très limité (pas de financement actuel de la Région) : **à revoir en 2009.** Ce réseau (cf. proposition du CBNB/P. Lacroix) devrait pouvoir intégrer le suivi de très nombreuses espèces y compris terrestres : à revoir **en 2009.**

Possibilités résiduelles d'usage des phytosanitaires en milieux humides et aquatiques

Document établi par Michel Pétillat (SRPV Pays de la Loire)

Résumé de la réglementation concernant l'interdiction ou les restrictions d'application de produits phytosanitaires à proximité des milieux aquatiques

Arrêté interministériel 12/09/2006 :

- utilisation des P.P.(vitesse vent, D.A.R., …,possibilité de **restriction ou d'interdiction d'utilisation de P.P),**
- limitation des pollutions ponctuelles (remplissage de la cuve, rinçage des emballages, épandage et vidange des fonds de cuve),
- **Z.N.T**. par rapport aux points d'eau

Art. 13 = Z.N.T non applicables aux produits bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché pour une utilisation sur plantes aquatiques et semi-aquatiques ou sur rizières.

Zones avec interdiction de traitement		
Points d'eau (traits bleus pleins et pointillés et points bleus sur carte I.G.N. 1/25000ème.	Arrêté interministériel du 12/09/2006 **Z.N.T. de minimum 5 mètres**	
	Arrêté Loire-Atlantique	*Arrêté Mayenne*
Reste du réseau hydrographique = fossés, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau (mares, étangs…) n'apparaissant pas sur carte IGN 1/25000ème.	Interdiction même à sec à moins d'1 mètre de la berge	Interdiction même à sec, pas de Z.N.T.
Zones régulièrement inondées	Interdiction à moins d'1 mètre de la berge	Pas concernées
Sources, puits ou forages	Interdiction à moins d'1 mètre de la berge	Interdiction à moins de 5 mètres
Caniveaux, avaloirs et bouches d'égouts	Interdiction en application directe	Interdiction en application directe

Avis du 08/10/2004 concernant l'utilisation des spécialités à base de glyphosate :

- réduction des doses maximales homologuées
- incitation aux bonnes pratiques d'utilisation des spécialités à base de glyphosate (recommandations)
  - préconisation de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants
  - interdiction du traitement des fossés en eau
  - Interdiction du traitement avec glyphosate si réserve de biodiversité. Utilisation possible jusqu'au **30/09/2009** du glyphosate en cas d'invasion d'espèces végétales nuisibles.

Zones avec traitement autorisé sous certaines conditions	
Mares et plans d'eau d'ornement	Autorisé pour produits bénéficiant d'une A.M.M.pour cet usage **(fin des usages autorisés 18/03/2010).** **Interdiction du traitement avec glyphosate si réserve de biodiversité. Utilisation possible jusqu'au 30/09/2009 du glyphosate en cas d'invasion d'espèces végétales nuisibles.**
Fossés en eau	**Interdiction du traitement avec glyphosate** Aucune autre solution chimique possible, y compris le dichlobénil.

ZNT (Zone Non Traitée) = minimum 5 m ou 20 m, 50 m ou plus de 100 m. Plus la distance est élevée plus l'exigence est forte. Zones régulièrement inondées = pas définition précise.

Arrêté du 12/09/2006, réglementant la mise en marché et l'utilisation des P.P. :
L'arrêté du 12/09/2006 définit la notion de points d'eau = cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur cartes IGN au 1/25.000. (la liste des points d'eau à prendre en compte pouvant être définie par arrêté préfectoral).
Dispositions concernant l'utilisation des P.P. :

- vent = éviter les problèmes d'entraînement des PP hors de la parcelle (< ou = à 3 beaufort).
- DAR mini de 3 jours.
- Délai de rentrée = mini 6 h, 8 h en milieu fermé, 24 h pour R36,R38 et R41, 48 h pour R42 et R43.
- Possibilité de restriction ou d'interdiction d'utilisation des P.P. par arrêté préfectoral (Titre1, Article4.

Dispositions relatives à la limitation des pollutions ponctuelles :

- remplissage de la cuve (dispositif anti retour, débordement)
- rinçage des emballages
- épandage et vidange des fonds de cuve
- rinçage du matériel de pulvérisation
- conditions à respecter pour épandage, vidange ou rinçage des effluents phytosanitaires
- élimination des effluents phytosanitaires et des déchets générés par l'utilisation des P.P.

Dispositions relatives aux ZNT au voisinage des points d'eau :

- ZNT = 5,20,50 ou 100 mètres
- **Article 13 = dispositions concernant les ZNT non applicables « aux produits bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché pour une utilisation sur plantes aquatiques et semi-aquatiques ou sur rizières ».**

Arrêté préfectoral du 09/02/2007, interdisant l'application de P.P. à proximité des milieux aquatiques :
Base réglementaire = dispositions prévues dans arrêté du 12/09/2006, notamment les ZNT à prendre en compte pour le réseau hydrographique figurant sur les cartes IGN au 1/25000.

- prise en compte également du reste du réseau hydrographique, même à sec (ne figurant pas sur les cartes IGN au 1/25000) = fossés, collecteurs d'eau pluviales, points d'eau, puits, forages, zones régulièrement inondées = ZNT > ou = à 1 mètre.
- pas d'application sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.
- **article 5** concernant la prévention de la propagation des organismes nuisibles reprenant les dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 12/09/2006.

Avis du JO du 08/10/2004 sur l'utilisation du glyphosate :

- Autorisation jusqu'au **30/09/2009** de ce produit « sur mares et plans d'eau d'ornement en cas d'invasion d'espèces végétales nuisibles ».
- Pas d'autorisation du traitement des fossés en eau.

- Définition du terme **fossé** (écoulement de l'eau).

Réponse : il n'y en a pas dans l'arrêté du 12/09/2006. Plusieurs définitions du mot » fossé » proposées :

- *Les fossés sont des structures linéaires creusées pour drainer, collecter ou faire circuler des eaux.* fr.wikipedia.org/wiki/Fossé (infrastructure)
- *Petite tranchée aménagée dans le terrain bordant le bas du remblai de la route pour permettre l'écoulement des eaux.* www.ceriu.qc.ca/fr/glossaire_technique.asp

- Définition du terme **organismes nuisibles** (il n'y a pas de liste d'espèces végétales nuisibles => peut on plutôt parler d'espèces végétales créant des nuisances ?

Réponse : définition d'un organisme nuisible norme NIMP n°16= toute espèce, souche ou biotype de végétal, d'animal ou d'agent pathogène nuisible pour les végétaux ou produits végétaux ***(=> ne suppose pas qu'il s'agisse uniquement d'organismes de quarantaine).***

- Définition des termes « **réserve de biodiversité** » dans avis du 08/10/2004. La biodiversité est présente dans tous les milieux existants.

Réponse : eau stagnante = mare par exemple. Réserve de biodiversité = libre appréciation de chacun. Définition revenant à la DIREN.

Spécialités commerciales homologuées :

Traitements généraux / désherbage / destruction des plantes aquatiques : **usage supprimé dans la base e-phy.**

- **CASORON AQUA (Dichlobénil 6.75%) = 160 Kg / Ha (délai de distribution 30/09/2009 – délai d'utilisation 18/03/2010).**
- **AQUAPROP (délai de distribution 30/07/2008 – délai d'utilisation 30/07/2009)**

Traitements généraux / désherbage / destruction des plantes semi-aquatiques : **usage supprimé dans la base e-phy.**

- **ROUNDUP AQUA = 6 l /Ha de spécialité commerciale (délai de distribution 30/11/2008 – délai d'utilisation 30/09/2009)**
- **RADICAL AQUA L (délai de distribution 31/10/2007 – délai d'utilisation 31/10/2008)**

Groupe de travail ONEMA – CEMAGREF

ONEMA

Cemagref

Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes en milieux aquatiques

Alain Dutartre, Emilie Mazaubert,
Cemagref, Unité de Recherches Réseaux, Epuration et Qualité des Eaux

Coordinateur Onema : Nicolas Poulet

Contexte général

- Au départ, absence de coordination sur les invasions biologiques à l'échelle de la métropole, ce qui ralentit l'acquisition et l'échange d'informations,
- Nécessité d'une **coordination générale** afin :
  - d'améliorer et de compléter les connaissances et le réseau déjà existant,
  - d'élargir les recherches à la faune
  - d'organiser au mieux les interventions de gestion.
- Dans le projet de **convention Onema / Cemagref 2008** : une thématique possible sur les invasions biologiques,

Objectifs

- **rassembler** gestionnaires, institutionnels et chercheurs dans un même groupe,
- **définir les enjeux** à l'échelle de la métropole,
- **définir des orientations** en matière de recherche et développement,
- **coordonner les actions** à l'échelle européenne, dont les relations entre espèces invasives et DCE,
- **synthétiser et rendre disponibles les connaissances acquises** sur les modes de gestion des espèces,
- mettre au point une **stratégie de communication** auprès des gestionnaires : définition des cibles et des messages.

Travaux réalisés en 2008

- **Premier bilan** sur les données disponibles (biologie et écologie des espèces, méthodes de gestion, actions déjà réalisées, travaux au niveau européen…),
- **Mémoire** sur les invasions biologiques (Stage d'Emilie Mazaubert : Les espèces exotiques envahissantes (EEE) en France : évaluation des risques en relation avec l'application de la DCE - fichier PDF disponible),
- **Contacts** avec différents interlocuteurs,
- Proposition de **liste de participants** (20-25 personnes) regroupant gestionnaires, institutionnels et chercheurs.

Bilan de la première réunion du groupe

26 janvier 2009

25 personnes présentes, spécialistes flore et faune :

- des gestionnaires : ONCFS, PNR, Agences de l'Eau, FNPN…
- des chercheurs : Universités, Onema, Cemagref, INRA…
- des représentants des Conservatoires Botaniques
- des institutionnels : MEEDDAT, DIREN…

Une présentation générale sur les motivations, moyens et objectifs du groupe :

- élaborer une **ligne directrice pour la gestion** des invasions biologiques dans les écosystèmes aquatiques,
- élaborer des **outils opérationnels** à destination des gestionnaires et des décideurs,
- définir des **enjeux scientifiques** à plus long terme.

Bilan de la première réunion du groupe

26 janvier 2009

Des présentations plus « ciblées » :

- Présentation d'éléments sur les **groupes de travail déjà actifs** sur les plantes invasives (groupes « Pays de Loire », « Loire-Bretagne », etc…),
- Présentation d'une **première liste d'espèces introduites** en milieux aquatiques en France métropolitaine,
- Présentation de **démarches d'évaluation des risques environnementaux** causés par les espèces exotiques en Belgique et au Royaume-Uni.

L'accent est mis sur :

- le besoin rapide d'une implication et d'une coordination entre les membres du groupe,
- la nécessité d'évaluer les risques et les coûts d'une invasion,
- la nécessité d'une synthèse des modes de gestion,
- la communication, l'information et la sensibilisation d'un large public.

Travaux prévus pour 2009

- **Validation de la liste** provisoire d'espèces exotiques à l'échelle de la métropole,
- Bilans et analyses
  - des **méthodes d'évaluations du risque** d'invasion utilisées dans le monde et proposition dans le contexte Français,
  - des **stratégies de veille et de surveillance** des invasions biologiques mises en place dans le monde,
  - des **réglementations et politiques** nationale et internationales existantes sur les espèces exotiques envahissantes,
- Organisation d'un **séminaire de bilan** de la gestion des espèces exotiques envahissantes en milieu aquatique en France,
- Mise en place d'une **enquête sur les EEE et leur gestion** sur le territoire national

Conclusions

- **Développer la coordination** dans le domaine de la gestion des invasions biologiques en s'appuyant sur les structures déjà existantes,
- **Faciliter la communication** au sein d'un réseau plus large incluant flore et faune (le recours à un site internet est prévu),
- **Coordination** générale assurée par l'Onema et coordination technique assurée par le Cemagref,
- Des **avancées** et des **implications** :
  - CDD (Emilie Mazaubert) financé en 2009, pour secrétariat du groupe, analyses biblio, bilans, rédactions diverses.
  - ce groupe de travail devrait durer (première phase 3 ans),
  - le séminaire prévu fin 2009 pourrait être le premier d'une série…
- Intégration du groupe au **projet du MEEDDAT** (veille et expertise)

Merci de votre attention…